

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 03.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentée : GARCIN Martine représentée par DUPRAT Jean-Marc à qui elle a donné procuration.

Absents excusés : GAY Robert, SPAGNOU Daniel et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée / Avenant n° 1 au lot n° 2 « Fourniture d'un système de fixation »

Par délibération n° 46.22 du 15 novembre 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de fournitures sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans, pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée des sentiers.

Le marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de signalétique, avec un montant maximum de 50 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Fourniture d'un système de fixation, avec un montant maximum de 35 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Création graphique, avec un montant maximum de 5 000 € HT pour la durée totale du marché.

Par délibération n° 14.23 du 15 mai 2023, le bureau communautaire a attribué le lot n° 2 à l'entreprise « SAMSE Sisteron ».

Pour l'implantation de poteaux, au regard des contraintes du terrain et des objectifs de préservation des sites, la solution technique consistant à utiliser des vis de fondation à la place de blocs en béton est à privilégier.

La mise en œuvre de cette solution nécessite l'acquisition de fournitures supplémentaires.

En conséquence, il est proposé de passer un avenant au lot n° 2 d'un montant de 17 000 € HT, correspondant à une augmentation de 48,57 % du montant initial du marché.

Cet avenant serait passé en application des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la commande publique et prendrait effet à la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 2 « Fourniture d'un système de fixation » du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et à le notifier à l'entreprise « SAMSE Sisteron », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

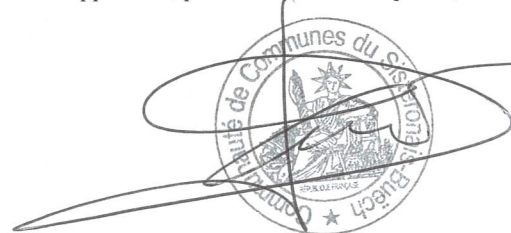
Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le deuxième Vice-Président

Jean-Marc DUPRAT

Par suppléance, pour le Président empêché,



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 26 JAN. 2026